



DOSSIER D'INSCRIPTION

ANNEE 2017-2018

(du 01/09/2017 au 31/08/2018)

1- LA PERSONNE INSCRITE :

Nom Prénom :

Date de naissance :

Adresse postale :

Tel fixe : _____

Tel Portable : _____

E-mail : _____ @ _____

2 – ADHESION A L'ASSOCIATION (obligatoire) : Renouvellement Nouvelle adhésion

J'adhère à l'association « Dissy-Danse et d'Ailleurs : Adhésion Année 2017-2018 : 10 €

3 – INSCRIPTION AU COURS DE DANSE : (N.B. les cours ont lieu en période scolaire uniquement)

Je m'inscris au cours de danse : pour l'année scolaire 2017-2018

pour l'intersaison automne 2017 du 11/09/17 au 20/12/17 pour la saison d'hiver du 11/12/17 au 20/04/18

COURS	ENFANT 4/5/6 ans	ENFANT 7 ans et +	ADO/ADULTE NIVEAU 1	ADO/ADULTE NIVEAU 2
Horaires	3/4 d' heure 17h00	1 heure 17h45	1 heure 18h45	1 heure 30 19h45
Année scolaire 2017/2018	95,00 €	95,00 €	120,00 €	145,00 €
Saison automne ou hiver			67,00 €	

N.B. Les horaires et / ou tranches d'âge pourront être modifiés en fonction des demandes d'inscriptions.

Le montant de la cotisation aux cours est de : _____ €

Pour information : supplément de 2 € / séance pour participation à deux cours (paiement mensuel ou trimestriel)

4 - Assurance : La prise de la licence Fédération Française de Danse est obligatoire pour l'inscription aux cours

- Je demande ma licence F.F.Danse saison 2017 - 2018 (validité 31/08/2018) formulaire ci-joint
- Je joins le certificat médical (validité de 3 ans)
 - J'ai donné un certificat médical l'an dernier encore valable

5 – Règlement intérieur :

J'ai bien pris connaissance du règlement intérieur en annexe et je m'engage à le respecter.

6 - Cession du droit à l'image :

Je suis informé(e) que des photos, vidéos ou interviews faites lors des activités ou spectacles de l'association pourront être utilisées sur tout support de communication (site internet, affiche, flyers, réseaux sociaux, radios, TV....) sans avoir le droit à une compensation.

Je suis informé(e) que je peux m'y opposer, je coche la case ci-dessous si :

- je m'oppose à l'utilisation des images réalisées dans le cadre de ma participation à ce stage.

7 - Droit informatique et liberté :

Le soussigné dispose d'un droit d'accès et de rectification de ses données personnelles. Les données sont uniquement destinées à l'Association Dissy-Danse et d'Ailleurs.

8 - Règlement :

Récapitulatif	Montant
Adhésion à l'association	10,00 €
Cotisation cours de danse	
Licence Fédération Française de Danse	
Total à payer	

- Je règle en 1 seule fois par Espèces Chèque (à l'ordre de Dissy-Danse et d'Ailleurs)

- Je règle en 3 fois avec

3 chèques (à l'ordre de Dissy-Danse et d'Ailleurs)

_____ € encaissés en septembre, _____ € encaissés en janvier et _____ € encaissés en avril

ou

_____ € en Espèces pour le premier trimestre et 2 chèques (à l'ordre de Dissy-Danse et d'Ailleurs)

_____ € encaissés en janvier et _____ € encaissés en avril

Autorisation parentale obligatoire pour les mineurs :

Nom et Prénom du Représentant légal :

Date et signature du participant
ou du représentant légal pour le mineur :



Association loi 1901 – Siège social : Mairie, Le Pré, 05250 Le Dévoluy
Adresse administrative : Chez Sandrine JOUVE, La Combe de l'Eau, 05250 Le Dévoluy
E-mail : dissy.danse05@gmail.com

Règlement intérieur Dissy-Danse et d'Ailleurs

Article 1 : Le présent règlement a pour but de cadrer le déroulement des activités proposées par l'association « Dissy Danse et d'Ailleurs ».

Article 2 - Adhésion à l'association :

Tout détenteur de la carte d'adhérent à DissyDanse et d'Ailleurs devient membre adhérent de l'association.

La carte d'adhérent est annuelle ou journalière , et personnelle.

L'adhésion est payée dans son intégralité à l'inscription et elle est non remboursable.

L'adhésion annuelle ou journalière est obligatoire pour suivre les cours de danse, stages ou ateliers.

Article 3 – La cotisation

La cotisation correspond au droit d'entrée aux cours hebdomadaires de danse, selon le calendrier de la saison de danse, établi à l'inscription.

Le tarif de la cotisation varie selon le ou les cours suivis par l'adhérent à Dissy-Danse et d'Ailleurs.

La cotisation est annuelle ou saisonnière, son paiement peut-être intégral ou échelonné suivant l'option prise à l'inscription aux cours de danse.

En cas d'absence de l'élève aux cours de danse, ou d'arrêt de l'activité en cours de saison de danse, les cotisations ne sont pas remboursables, sauf cas exceptionnel.

Article 4 – La participation

La participation correspond au droit d'entrée pour pouvoir suivre les différents ateliers ou stages proposés par l'association Dissy-Danse et d'Ailleurs, en dehors des cours de danse.

Le tarif et les modalités d'inscription sont fixés par le conseil d'administration, un tarif préférentiel est réservé aux inscrits aux cours à l'année de l'association.

Article 5 – Assurance et licence

L'association Dissy-Danse et d'Ailleurs adhère à la Fédération Française de Danse (FFDanse).

Le contrat de la Fédération Française de Danse couvre les structures affiliées pour la responsabilité civile, les locaux prêtés ou loués de façon discontinue, l'assistance aux personnes... (cf. : <http://ffdanse.fr/index.php/affiliation/assurance>).

Pour les adhérents, la licence FFD est obligatoire pour l'inscription aux cours de danse proposés par l'association.

Un certificat médical récent de non contre-indication à la pratique de la danse est obligatoire pour l'inscription aux cours et pour la délivrance de la licence. Le certificat est valable 3 ans.

La licence FFD est facultative pour la participation aux autres événements comme les ateliers ou les

stages, des adhérents et non adhérents. Pour ces activités, une attestation sur l'honneur de couverture par une assurance en responsabilité civile sera demandée à l'inscription.

En dehors des locaux et des heures de cours, de stages ou d'ateliers, les élèves mineurs ne sont plus placés sous notre responsabilité. Les parents doivent prendre en charge leurs enfants en dehors.

L'association décline toute responsabilité en cas de vol, disparition ou détérioration des affaires des participants aux différentes activités proposées par l'association.

Article 6 : Cours d'essai

En début d'année scolaire, il est proposé aux élèves 2 cours consécutifs d'essai afin de tester l'activité proposée, avant de s'inscrire aux cours pour la saison de danse et de prendre son adhésion à l'association, la licence et la cotisation annuell

Article 7 : Périodicité / Saison de danse

La saison de danse commence le 1^{er} septembre et se termine le 31 août.

Le calendrier des cours de danse est calqué sur l'année scolaire, les cours ne sont pas dispensés pendant les vacances scolaires de notre zone ni certains jours fériés.

Les ateliers, stages ou autres manifestations sont dispensés tout au long de l'année suivant un calendrier décidé par le bureau et en fonction des disponibilités des intervenants.

Article 8 : Locaux et matériel

Les élèves ou autres participants doivent respecter les locaux et le matériel à disposition.

Article 9 : Consignes pour les cours

Les élèves doivent être dans la mesure du possible, assidus aux cours s'ils souhaitent participer au spectacle.

Merci de prévenir le professeur de votre absence à un cours.

Pour le cours des enfants, tenue de danse : collant noir sans pied et justaucorps couleur unie au choix.

Pour les ados : collant noir sans pied et justaucorps couleur unie au choix.

Pour les adultes : pantalon de jazz noir et haut libre.

Pour les enfants et les ados : cheveux attachés, prendre une bouteille d'eau et un gilet pour l'hiver.

Article 10 : Le droit à l'image

Le droit à l'image est signé au moment de l'inscription par l'adhérent ou par son représentant légal.

Article 11 : Costumes spectacles

Une modeste participation financière sera demandée pour les costumes de scène si besoin.